



TARIF BLEU Proposé aux clients non résidentiels

(domestiques collectifs, agricoles, professionnels et services publics non communaux, communaux et intercommunaux)

PRIX HORS TAXES en vigueur au 01/08/2026

PRIX DE L'ABONNEMENT (en Euros)				Réglage disjoncteur	
Puissance souscrite	Option Base		Option Heures creuses		
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	
Petites fournitures					
3 KVA	134,76	(11,23)	-		15 A
6 KVA	168,60	(14,05)	169,08	(14,09)	30 A
9 KVA	201,24	(16,77)	202,92	(16,91)	45 A
12 KVA	234,00	(19,50)	237,48	(19,79)	60 A
15 KVA	266,04	(22,17)	270,48	(22,54)	-
18 KVA	297,12	(24,76)	304,80	(25,40)	-
24 KVA	364,92	(30,41)	379,32	(31,61)	-
30 KVA	432,00	(36,00)	446,16	(37,18)	-
36 KVA	498,60	(41,55)	513,72	(42,81)	-

PRIX DE L'ENERGIE (en centimes d'Euros par Kwh)			
Puissance souscrite	Option Base	Option Heures creuses	
		Heures Pleines	Heures Creuses
3 KVA	13,18		
6 à 36 KVA	13,18	14,07	9,99

Tarif en extinction



OPTION : TEMPO (ce contrat n'est plus proposé)

Puissance souscrite	Prix de l'abonnement (en Euros)		Prix de l'énergie (en centimes d'Euros par Kwh)						Réglage disjoncteur	
	Annuel / Mensuel		Heures Creuses			Heures Pleines			Monophasé	Triphasé
			Bleu	Blanc	Rouge	Bleu	Blanc	Rouge		
9 KVA	201,60	(16,80)	8,61	14,81	16,31	11,04	19,37	32,44	45 A	15 A
12 KVA	235,56	(19,63)							60 A	20 A
15 KVA	275,88	(22,99)	8,61	14,81	16,31	11,04	19,37	32,44	-	25 A
18 KVA	302,16	(25,18)							-	30 A
24 à 30 KVA	445,08	(37,09)							-	40 à 50 A
36 KVA	506,52	(42,21)	8,61	14,81	16,31	11,04	19,37	32,44	-	60 A
Jours Bleus - 300 jours /an										
Jours Blancs - 43 jours /an										
Jours Rouges - 22 jours/an du 1er novembre au 31 mars										

Option TEMPO : Heures creuses : jours Bleus, Blancs et Rouges de 22 h à 6 h - Aucun jour Rouge le samedi et le dimanche - Les dimanches sont des jours Bleus

Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.